



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 91862

Texte de la question

M. Jean Lassalle alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme du collège et ses conséquences pour l'apprentissage des langues étrangères, régionales et mortes. De nombreux parents d'élèves, professeurs et élus du Pays Basque et du Béarn lui ont fait part de leurs vives inquiétudes quant au maintien de la spécificité linguistique des territoires. S'agissant d'abord de l'enseignement de la langue espagnole dans les établissements transfrontaliers, ils souhaitent que cet enseignement soit maintenu en LV1, de la 6e jusqu'à la 3e, afin de protéger le lien étroit qui unit depuis toujours les habitants des provinces françaises et espagnoles mitoyennes. De même ils tiennent à ce que les langues régionales soient reconnues comme faisant partie du patrimoine de la Nation et puissent être enseignées dans tous les établissements, y compris les établissements ruraux, l'objectif consistant à maintenir l'offre pédagogique la plus large possible afin d'éviter que la fréquentation des établissements les mieux dotés ne s'effectue au détriment de collèges ruraux de petite taille, dernier moyen d'accès à l'éducation et à la culture en zone rurale. Ils s'inquiètent également du devenir de l'enseignement des langues anciennes telles que le latin et le grec qui, déjà optionnel, disparaîtrait des petits établissements. Cette éventualité semble très restrictive et nécessite une clarification. Il lui serait agréable de recueillir son avis sur ces différentes questions qui inquiètent particulièrement au Pays Basque et au Béarn.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91862

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 76

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)